

LOGEMENT ÉQUITABLE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES



Il est contraire à la loi qu'un propriétaire de logement vous discrimine si vous avez un handicap ou si vous avez des amis ou des membres de votre famille qui ont des handicaps.

QUELLE PROTECTION EST ACCORDÉE AUX PERSONNES HANDICAPÉES?

- Les propriétaires ne sont pas autorisés à demander aux candidats à la location ou à leurs locataires si ceux-ci ont un handicap ou une maladie, ni à leur demander le niveau de gravité de leur handicap, ou encore demander à voir leurs dossiers médicaux.
- Après emménagement, une personne handicapée a le droit de raisonnablement demander au propriétaire de modifier les règles, les procédures ou les services afin de lui faciliter l'utilisation de son domicile.
- Les propriétaires doivent autoriser une personne handicapée à raisonnablement modifier son espace de vie à ses propres frais. Si le/la propriétaire reçoit un financement fédéral, il/elle devrait financer ces modifications.
- Les logements collectifs construits après 1991 doivent répondre à la norme gouvernementale d'accessibilité aux personnes handicapées.

LE CONSEIL DE L'OREGON POUR LE LOGEMENT ÉQUITABLE EST À VOTRE SERVICE!

Si vous pensez que vous avez été victime de discrimination, ou si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur vos droits, vous pouvez appeler notre ligne directe au **1-800-424-3247**, poste 2, ou visiter notre site internet à l'adresse **www.fhco.org**.

Exemples d'Aménagements Spéciaux Raisonables:

- Avoir un animal d'assistance même si le contrat de location interdit au locataire d'avoir un animal de compagnie.
- Ne pas payer une caution ou des frais pour être autorisé à avoir son animal d'assistance.
- Autoriser une personne non-locatrice à habiter avec la personne handicapée dans le but de s'occuper de cette dernière.
- Offrir un espace de stationnement assigné à côté de l'appartement de la personne handicapée.

Exemples de Modifications Raisonables:

- Remplacer les poignées des portes par des leviers.
- Elargir les portes pour l'usage du fauteuil roulant.
- Ajouter une rampe d'accès à la porte d'entrée du domicile pour l'usage du fauteuil roulant.
- Installer des barres d'appui dans la salle de bain.

Que pouvez-vous faire?

- Garder un registre de tous les documents – notes, avis, reçus, messages téléphoniques, contrats, lettres, etc.
- Prenez des photos du problème si vous le pouvez.
- Obtenez les noms et les numéros des personnes impliquées.
- Obtenez des données – date de l'incident, adresse où l'incident s'est produit, coûts engendrés.
- Parlez à vos voisins – qui d'autre vit la même situation? Qui-est qui a été témoin de l'incident?



Le Conseil de l'Oregon pour le Logement Équitable (FHCO) est une organisation **non gouvernementale** des droits civils à but non lucrative qui œuvre au service de l'Oregon



Le travail qui a servi de base à cette publication a été financé par une subvention du Ministère du Logement et du Développement Urbain des États-Unis. La substance et les conclusions de ce travail sont dédiées au public. L'auteur et l'éditeur sont les seuls responsables de l'exactitude des déclarations et des interprétations contenues dans cette publication. Ces interprétations ne reflètent pas nécessairement le point de vue du Gouvernement Fédéral des États-Unis.

Les services fournis sont disponibles en formats alternatifs et la traduction est disponible.